

COMMUNE d'ANDANCETTE (Drôme)

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 14

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

L'an deux mille vingt-trois  
et le trente et un janvier  
Date de convocation  
25/01/2023

Date d'affichage  
01/02/2023

Présents :

P. GAUTHIER	F. CHENEVIER	E. GARCIA
O. LAFON	S. JEMOUR	C. JULLIA
E. OSTINS	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
D. REVOL	C. PAUZIN	N. PERRIER
	C. ROUSSELLET	C. VERT

Absents et excusés : C. BERTHOUSE

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

**Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2022.**

**DCM1/2023**

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de ST RAMBERT D'ALBON : Projet de modification simplifiée n°5 : Avis**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en tant que personne publique associée, Monsieur le Maire de ST RAMBERT D'ALBON lui a notifié le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ST RAMBERT D'ALBON.

La commune d'ANDANCETTE par la voix de son Conseil Municipal doit émettre, dans le mois suivant cette notification, un avis sur le dossier, passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Vu le dossier du projet de modification simplifiée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne un avis FAVORABLE sur le projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de ST RAMBERT D'ALBON.

**Contre : 0 Pour : 14**

**DCM2/2023**

**Aménagement des berges du Rhône - Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale (DST)**

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement des berges du Rhône, près du ponton d'amarrage au quai Christophe, les travaux envisagés pourraient bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale (DST). Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 42 160 €HT.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Sollicite une subvention au maximum dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale du Département de la Drôme.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM3/2023**

#### **Avenant aux conventions d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (OTDC) CNR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie de 3 conventions d'occupation temporaire du domaine concédé CNR moyennant redevances.

- OTDC N° 14015 qui concerne l'occupation du boulodrome et ses abords
- OTDC N° 14068.530 qui concerne l'occupation de 3 déversoirs d'orages
- OTDC N°14053 qui concerne l'occupation du ponton et ses abords

Ces 3 conventions arrivent à expiration le 31 décembre 2023. La CNR nous a fait parvenir en début d'année un projet d'avenant pour le renouvellement de ces conventions.

Les 3 avenants prévoient l'occupation à titre gratuit et une prolongation de 4 années pour la convention N° 14068.530 à compter de sa date d'échéance et une prolongation de 5 années pour les conventions N°14015 et N° 14053 à compter de leur date d'échéance.

Entendu les projets d'avenants des 3 conventions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne son accord pour les 3 avenants précités,
- Charge le Maire de signer ces avenants.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM4/2023**

#### **Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des réseaux d'assainissement (2023/2025) avec la CCPDA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des réseaux d'assainissement passée avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche propose son renouvellement pour la période 2023/2025, dans les mêmes termes, conditions et modalités.

Entendu le projet de la convention de renouvellement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne son accord pour le renouvellement de la convention pour la période 2023/2025,
- Charge le Maire de signer cette convention avec la CCPDA.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM5/2023**

#### **Avenant fixant le prix heure année 2023 de la FCMR : éducation musicale en milieu scolaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Fédération des Centres Musicaux Ruraux fait connaître le prix de l'heure année. Il est fixé à 2 066,56 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour l'éducation musicale en milieu scolaire. Le contrat prévoit 1,75 heures par semaine scolaire d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer l'avenant au protocole d'accord fixant à 2066,56 € l'heure année.

**Contre : 0 Pour : 14**

### Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe l'assemblée que sept déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- un terrain bâti de 2585 m<sup>2</sup> situé 24 rue de la Mairie
- un terrain bâti de 573 m<sup>2</sup> situé 2 rue de la Voûte
- un terrain non bâti de 2366 m<sup>2</sup> situé les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 1666 m<sup>2</sup> situé les jardins de Lucie
- un terrain bâti de 1913 m<sup>2</sup> situé 4 rue de Bancel
- un terrain non bâti de 770 m<sup>2</sup> situé 42 RN7 le Creux de la Thine
- un terrain bâti de 845 m<sup>2</sup> situé 21 lotissement Chantecler

La commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

### Informations et courriers divers

- Notification de la dotation forfaitaire de voirie (sécurité routière) d'un montant de 12 480 €.
- Proposition de formations aux élus.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h40.**

*Liste des délibérations :*

DCM1/2023 : Projet de modification simplifiée n°5 du PLU de la Commune de ST RAMBERT D'ALBON : Avis;

DCM2/2023 : Aménagement des berges du Rhône : Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale (DST);

DCM3/2023 : Avenant aux conventions d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (OTDC) CNR ;

DCM4/2023 : Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des réseaux d'assainissement (2023/2025) avec la CCPDA;

DCM5/2023 : Avenant fixant le prix heure année 2023 de la FCMR : éducation musicale en milieu scolaire;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,